

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12
procurations)

N°2 B/

OBJET :

ELABORATION
DU PACTE DE
GOUVERNANCE
ENTRE LES
COMMUNES ET
VICHY
COMMUNAUTÉ

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : 31 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 31 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

.../...

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant que la loi susvisée introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement de coopération communale à fiscalité propre,

Considérant qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et l'EPCI,

Considérant le discours du Président de Vichy Communauté lors de son élection le 16 juillet 2020,

Considérant le débat qui vient de se dérouler sur l'élaboration du pacte de gouvernance lequel portait, notamment, sur les sujets suivants :

- La manière d'associer les communes aux travaux et décisions officielles de l'agglomération,
- Le fonctionnement institutionnel d'ensemble de notre établissement public, et notamment les commissions institutionnelles, commissions de projets/groupes de travail, le rôle et missions des membres de l'exécutif, la volonté de mettre l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les vice-présidences communautaires,
- L'adossement systématique, sauf circonstance exceptionnelle, de la nouvelle conférence des maires au bureau communautaire, considérant la pratique récurrente au sein de notre établissement public d'association de tous les maires aux travaux et décisions du bureau communautaire,
- La méthodologie d'association des communes aux réflexions et décisions sur les sujets croisés et de solidarité, à savoir le pacte financier et fiscal ou encore la mutualisation des moyens (humains, matériels...),
- L'invitation des élus municipaux, sous couvert du maire de la commune, à participer aux commissions institutionnelles de Vichy Communauté,
- La réunion, deux fois par an en principe, d'assemblées générales de l'ensemble des élus municipaux des 39 communes du territoire, à l'initiative de Vichy Communauté afin d'échanger et débattre sur des sujets d'enjeux locaux et communautaires,

Considérant que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

Considérant que la modification du pacte suit la même procédure que son élaboration,

Considérant la volonté de fixer l'ambition du territoire dans son futur projet de territoire lequel sera conforté par le pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation,

Considérant l'actualisation à intervenir du règlement intérieur de l'assemblée délibérante lequel permettant de fixer des règles démocratiques de fonctionnement partagé de toutes les instances de notre établissement public,

Considérant la volonté d'établir un pacte de gouvernance retraçant l'ensemble des principes et modalités de fonctionnement démocratique des instances communautaires et leur interaction avec les conseils municipaux et maires de l'ensemble des communes du territoire intercommunal,

Considérant l'intérêt de valider ce pacte de gouvernance simultanément avec le règlement intérieur de l'assemblée communautaire,

Propose au Conseil Communautaire :

- de décider d'élaborer un pacte de gouvernance concomitamment à la validation du règlement intérieur de l'assemblée délibérante communautaire,
- de confier à la commission n°5 la mission de proposer un projet de pacte de gouvernance (ainsi que le règlement intérieur de l'assemblée délibérante), lequel fera l'objet d'une validation par la conférence des maires, préalablement au vote final par l'assemblée communautaire,
- de fixer à la fin de l'année 2020 l'échéance maximale de vote par l'agglomération du pacte de gouvernance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

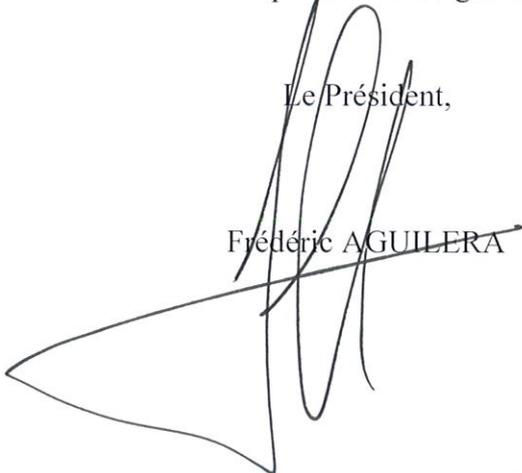
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté,
le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020

Objet de l'acte : ELABORATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET
VICHY COMMUNAUTE

.....
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23JUIL2020_2B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_2B-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2B.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_2B-DE-
1-1_1.pdf)